

DU ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL

Directrices de la formation :

Madame LEBORGNE INGELAERE Céline, Maîtresse de Conférences en droit privé Lille
Madame le Professeur FANTONI-QUINTON, Professeure de Médecine du travail

Objectifs :

Former le public sur les questions de santé et de conditions de travail, le cadre juridique de la prévention et de la réparation des risques professionnels, les acteurs de la santé au travail au travers de leurs missions et responsabilités.

Au regard des mutations profondes du monde du travail, la problématique de la santé au travail fait l'objet d'une attention soutenue tant du législateur, que des partenaires sociaux ou encore des juges. Les questions y afférentes sont nombreuses : connaissance des acteurs de la santé au travail, organisation de la médecine du travail, harcèlement au travail, stress, gestion de la maladie et de l'inaptitude, obligation de sécurité de résultat de l'employeur sont autant d'exemples de thématiques comportant de nombreux enjeux théoriques et pratiques.

Ces questions renvoient en effet aux préoccupations quotidiennes de nombreux travailleurs et de leurs encadrants, de sorte qu'une appréhension du cadre juridique de la santé au travail leur apparaît aujourd'hui indispensable afin de mener à bien leurs diverses missions. La connaissance des différents acteurs concernés par la prévention de la santé au travail et la compréhension de leurs rôles respectifs se révèle essentielle. L'identification des risques professionnels et des mécanismes assurant leur prise en charge et leur réparation l'est également. Au-delà, ce diplôme aborde des thèmes spécifiques méritant un approfondissement au regard des nombreuses questions qu'ils soulèvent : la pénibilité, les risques psychosociaux ou les conduites addictives au travail sont des exemples forts de l'actualité de cette thématique.

La formation de chacun en la matière, actuels ou futurs employeurs, salariés, médecins du travail, représentants du personnel ou acteurs de la vie judiciaire, est une priorité.

Public :

-Salariés, professionnels libéraux, particuliers, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi : Médecins du travail, responsables de ressources humaines, juristes, représentants du personnel, etc

-Etudiants inscrits en formation initiale à titre complémentaire (parallèlement à un Master 1 ou IEJ, interne en médecine du travail ou collaborateurs médecins).

Formation ouverte en :

- Formation Initiale (FI)
- Formation Continue (FC)



Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales
- 1, place Déliot - CS 10629 - 59024 Lille Cedex - France
Tél : +33(0)3 20 90 74 00

DU ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL

Compétences :

- Mise en conformité d'une entreprise ou d'un service avec le cadre juridique de la santé au travail ;
- Identification des risques juridiques dans le but de définir une politique de prévention des risques en matière de droit social ;
- Analyse des risques en santé au travail ;
- Veille juridique : connaissance des textes législatifs et réglementaires, et de la jurisprudence, en droit de la santé au travail ;
- Connaissance des acteurs de la santé en milieu de travail et compréhension des enjeux juridiques liés à leurs missions ;
- Compréhension des règles relatives à l'évaluation et la prévention des risques professionnels, et l'intégration des travailleurs handicapés ;
- Contribution à la définition d'une stratégie d'intervention adaptée à la politique et aux besoins de l'entreprise en fonction de la taille de l'entreprise ;

Conditions d'accès :

Sur diplôme uniquement : Bac + 3 en droit, sciences économiques, sciences politiques ; Bac + 3 dans le domaine médical ou paramédical, en psychologie du travail ou ergonomie ou expérience professionnelle dans le domaine ou mandat en lien avec les questions de santé au travail (syndical, représentatif, prud'homal).

Sur dossier : VAE – VAPP.

Autres : L'expérience professionnelle, syndicale ou associative du candidat pourra être prise en considération dans l'appréciation de la recevabilité de la candidature.

Organisation :

Volume horaire :

105 heures (3 modules de 35 heures).

Le module (ou Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire) : 35h (durée de suivi d'une Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire).

Formations courtes : une ou deux journées.

Les cours se déroulent uniquement en présentiel à Lille, à la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de l'Université de Lille.

Répartition des matières enseignées en différents modules, avec possibilité de ne suivre qu'un seul module (Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire).

Possibilité également de formation courte.

Possibilité de suivre le DU en 2 ans.

La formation n'offre pas la possibilité d'effectuer un stage.



DU ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL

Conditions d'examens :

- Le DU :

Contrôle continu : Chaque module donne lieu à l'obtention d'une note de contrôle continu permettant d'apprécier le niveau de connaissances de chaque candidat dans les matières dispensées. La moyenne des notes de contrôle continu constitue la note 1. Les modalités sont déterminées par la Commission et l'enseignant qui en est responsable.

Epreuve terminale : elle prend la forme d'un oral, qui permet de contrôler l'acquisition globale des connaissances et la capacité de restitution des enseignements reçus au cours de l'an née par les étudiants. La note octroyée est la note 2.

Admission : L'étudiant est admis au diplôme lorsqu'il obtient la note de 10/20 résultant de la moyenne globale de la note 1 et de la note 2, outre son assiduité constatée aux enseignements.

-Le module (ou Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire) : L'Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire donne lieu à l'obtention d'une note de contrôle continu.

- Les formations courtes :

Une attestation de présence et d'assiduité est délivrée.
Toute note inférieure à 05 sur 20 est éliminatoire

Modalités de session de rattrapage éventuelle :

Pour l'obtention du DU et d'une Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire : Une seconde session est organisée pour les étudiants n'ayant pas obtenu le diplôme ou l'attestation lors de la première session. Les candidats ajournés à la première session d'examen conservent toute note égale ou supérieure à 10/20 lors de la seconde session d'examen.

Dispositions spécifiques :

Si un étudiant ayant validé une Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire souhaite s'inscrire l'année suivante en DU, il peut être dispensé d'assister aux enseignements déjà suivis, sur décision commune des responsables de la formation. Il devra toutefois respecter les conditions de délivrance du DU.

Le DU EJST **peut être suivi sur une période de deux années**. Cette inscription doit toutefois être prévue dès la première inscription et validée par les responsables de la formation.

Programmes des enseignements :

MODULE 1. Acteurs de la santé au travail : missions et responsabilités (35 heures-4 ECTS) :

- Prévention de la santé au travail et acteurs internes à l'entreprise (employeur, salarié, représentants du personnel, CHSCT (14 heures)
- Prévention de la santé au travail et acteurs externes à l'entreprise (7 heures)
- Mise en jeu des responsabilités civile et pénale (14 heures)

MODULE 2. Mécanismes de prise en charge et de réparation du risque (35 heures-4 ECTS) :

- Gestion de la maladie et de l'inaptitude physique de droit commun et contrat de travail (14 heures)
- Accidents du travail et maladies professionnelles : reconnaissance et réparation (14 heures)
- Contentieux de la gestion des risques (7 heures)

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

- 1, place Déliot - CS 10629 - 59024 Lille Cedex - France

Tél : +33(0)3 20 90 74 00



Université
de Lille

DU ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL

- MODULE 3.** Thématiques transversales et d'actualité (35 heures-4 ECTS) :
- Risques psychosociaux : identification, prévention et réparation (14 heures)
 - Pénibilité (7 heures)
 - Conduites addictives (7 heures)
 - Handicap et relation de travail (7 heures)

Informations pratiques :

Pour candidater en ligne :

Du 10 juin au 10 juillet 2024.

Du 21 août au 15 octobre 2024.

<https://www.univ-lille.fr/etudes/candidater/>

Puis « Candidater dans une formation hors LMD ».

Plus d'informations à télécharger sur la page du DU :

<https://www.univ-lille.fr/formations>

<https://droit.univ-lille.fr/formations/catalogue-des-formationen> ou en consultation au bureau des FTLV.

Coût de la formation :

- Stagiaire de la formation continue (*demandeur d'emploi, salarié financé, mobilisation CPF¹, non souhait de mobilisation du CPF¹, profession libérale autre organisme de financement...*) : 2 000€
- Tarif individuel (*Etudiant, CPF¹ non mobilisable*) : 550€
- Formation complémentaire : 550€

Pour une AUEC (35 heures) : 550€

Pour une formation courte (une journée ou deux journées) : 150 € la journée de formation.

Cas particuliers :

AUEC puis DU : tarif pour une AUEC en année 1 et tarif DU en année 2.

Tarif pour le DU en deux ans : tarif du DU la première année et 50% du tarif la seconde année.

Calendrier : Enseignements dispensés de novembre à juin, tous les vendredis hors vacances scolaires. Examen oral, épreuve terminale fin juin début juillet.

Une seconde session est organisée pour les étudiants n'ayant pas obtenu le diplôme lors de la première session. Les candidats ajournés à la première session d'examen conservent toute note égale ou supérieure à 10/20 lors de la seconde session d'examen.

Lieu de la formation : Faculté des sciences juridiques politiques et sociales, 1 place Déliot, 59000 Lille.

Contacts :

Département FTLV (Formations Tout au Long de la Vie)

Bureau A3.07 Faculté des sciences juridiques politiques et sociales

1, place Déliot – CS 10629 - 59000 Lille

Tél. +33 (0)3 20 90 74 62 du-fsjps@univ-lille.fr

¹ Contacter fc-fsjps@univ-lille.fr pour connaître l'éligibilité.

